Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-094_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Désignation des représentants à la CLE du SAGE de la baie de Douarnenez

Date de convocation :

28/04/2026

Membres en exercice : 35

Nombre de participants : 32

Nombre de votants : 34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2026

N°094/2026

Le 04 mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à Mme HOUBERDON, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND

Membre absent et excusé :

M. GALL Jean Luc

M. BETRANCOURT est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe le conseil de communauté qu'il convient désigner 3 délégués à la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui a en charge l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) de la baie de Douarnenez.

Le mandat au sein de la CLE est de 6 ans. La clé du SAGE de la baie de Douarnenez a été renouvelée le 04 avril 2024 par arrêté préfectoral. Le prochain renouvellement aura lieu en 2030.

Le mandat de la CLE étant en cours, le renouvellement de la CLE est partiel. De ce fait, les élu.e.s désigné.e.s en 2024 cessent d'être membres de la CLE s'ils perdent les fonctions au titre desquelles ils ont été désignés à la suite des élections municipales et communautaires de 2026.

Muriel LE MEROUR (Camaret-sur-mer) et Gaëlle VIGOUROUX (Crozon) étant toujours élues communautaires, elles poursuivent leur mandat. Il convient de remplacer Yves LE MOIGNE (Telgruc-sur-mer) qui n'est plus élu communautaire.

Le Président propose d'élire le délégué à remplacer à main levée et fait appel à candidatures.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recourir à un vote à main levée,
- Valide la désignation du délégué cité ci-dessous et qui est issu de la procédure de vote, conformément aux dispositions prévues par le Code général des Collectivités Territoriales :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-094_2026-DE

	Commune	Prénom / Nom
SAGE de la baie de Douarnenez-CLE 1 délégué sur les 3 à remplacer (renouvellement partiel)	Camaret/mer	Muriel LE MEROUR (Mandat en cours)
	Crozon	Gaëlle VIGOUROUX (Mandat en cours)
	Telgruc/mer	Mathilde PAILLOT POULIQUEN

Affiché le : 11/05/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Thierry BETRANCOURT